

STRUCTURE DU COMMERCE EXTÉRIEUR  
ET INTÉGRATION RÉGIONALE

Karim DAHOU

[www.afriquefrontieres.org](http://www.afriquefrontieres.org)



WABI/DT/11/03



# **STRUCTURE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET INTÉGRATION RÉGIONALE**

Karim DAHOU

Document préparé dans le cadre du programme « Compétitivité » du SCSAO et présenté à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe d'Orientation des Politiques (GOP), tenue les 29-31 octobre 2003.



## Table des matières

---

INTRODUCTION.....	7
I. ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS COMMERCIALES « PRIVILÉGIÉES » AVEC LES PUISSANCES EUROPÉENNES ....	7
II. DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE L'EXPORTATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET (DÉ)SINTÉGRATION DES TERRITOIRES ?.....	8
III. FAIBLESSE DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT ET TRANSFORMATION INDUSTRIELLE.....	10
IV. RÈGLES DU JEU DU COMMERCE MONDIAL ET COMPÉTITION INTERNATIONALE .....	12
V. INTÉGRATION DES RÉSEAUX D'ÉCHANGE RÉGIONAUX ET MONDIALISATION .....	13
VI. URBANISATION CÔTIÈRE, COMMERCE VIVRIER ET CROISSANCE DES VILLES SECONDAIRES .....	14
VII. DISPARITÉS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET « ÉMANCIPATION » DES PAYSANNERIES OUEST-AFRICAINES	16
VIII. RÉMANENCE DES RÉSEAUX DE COMMERCE RÉGIONAUX .....	17
CONCLUSION .....	19



## INTRODUCTION

---

Cet article a pour point de départ un constat : celui de l'extrême extraversion des réseaux de commerce ouest-africains. Seuls 8 % des échanges extérieurs des pays de la sous-région sont effectués dans un cadre intra-régional. Il s'agit donc d'examiner dans quelle mesure l'historicité du commerce extérieur et sa structure déterminent certaines difficultés d'intégration en Afrique de l'Ouest, et comment, *a contrario*, le développement des flux commerciaux intra-régionaux tend à renforcer l'articulation des économies, des sociétés et des territoires. Entre ouverture au reste du monde et regard sur « l'étranger proche », il se pourrait bien, en effet, que l'avenir de nombreux pays se joue autour de leur manière de combiner d'une manière judicieuse les échanges avec leurs voisins et l'insertion dans le marché mondial.

### I. ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS COMMERCIALES « PRIVILÉGIÉES » AVEC LES PUISSANCES EUROPÉENNES

---

Au commencement, il y avait la traite, des populations côtières liées aux premiers représentants des royaumes européens, souvent des marchands venus négocier les intérêts des compagnies commerciales. Et, déjà, les rapports marchands entre l'Europe et l'Afrique furent placés sous le signe de régimes particuliers, constitués de franchises, monopoles et autres statuts dérogatoires au droit commun. Immanquablement, la recherche de tels privilèges devait aiguïser la concurrence entre puissances mercantilistes qui finirent par s'affronter sur les rivages africains. Ces oppositions inaugurèrent la « politique de la canonnière » et la mise en valeur de l'Afrique « utile » ainsi que le long règne de l'impérialisme. « *Si je le pouvais, j'annexerais les planètes* », déclarait Cecil Rhodes. Progressivement, en effet, les accords plus ou moins léonins entre gouvernements européens et souverains africains ne correspondirent plus aux nécessités d'une production mondialisée et mécanisée, requérant des approvisionnements réguliers et abondants. Il s'agissait alors d'administrer les nouvelles frontières du capitalisme, d'organiser la mise au travail, le prélèvement de l'impôt, la standardisation des pratiques productives<sup>1</sup>...

La période du libre commerce ne doit pas faire illusion, elle demeure très brève à l'échelle de l'Histoire. Lors de l'accession à l'Indépendance des anciennes colonies de l'Afrique occidentale française, nombre de sociétés européennes établies en Afrique ne résistent pas au choc de la libre concurrence et de leur insertion dans les rets du marché mondial<sup>2</sup>. Mais, dès le début des années 1980, les Conventions de Lomé reprennent le flambeau des accords commerciaux privilégiés entre puissances européennes et pays africains. Sous prétexte de restaurer l'équilibre de balances commerciales déficitaires, les nouveaux accords font la part belle,

---

<sup>1</sup> Comme l'a si justement fait remarquer Polanyi dans « La grande transformation », la machine industrielle, ayant besoin d'hommes et de terre pour fonctionner, devait nécessairement menacer la substance naturelle et humaine de la société. Elle portait donc en germe l'avènement de nouveaux rapports sociaux et la transformation, dans un contexte de montée en puissance de la bureaucratie, de l'organisation politique. En Afrique, toutefois, cette évolution, déjà dévastatrice dans le vieux monde malgré le développement des mouvements ouvriers, a été radicalisée par la combinaison de concepts de race et de bureaucratie. La mise en place de régimes d'exploitation « rationnels » des ressources – d'abord humaines avant d'être naturelles – devait vite tourner à l'obsession chez nombre d'administrateurs coloniaux. Ainsi, grâce au racisme, le tempérament volontiers pragmatique de bureaucrates soucieux de développer leur domaine de contrôle et les nécessités de la production industrielle – non seulement des biens et des services, mais des hommes et des sociétés – devaient s'accorder pour tirer parti, à des conditions particulièrement avantageuses, des « potentialités » offertes par une gigantesque armée industrielle de réserve. Cf. ARENDT H., *L'impérialisme*, Fayard (traduction française), 1982. Sans ces étranges alliances, Albert Sarraut n'aurait pas pu parler, à propos des indigènes, de cet « argile informe » qu'il s'agissait de « pétrir ». Cf. SARRAUT A., *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot et Cie, 1923.

<sup>2</sup> Dans le cas des sociétés de pêche, voir CHAUVEAU J.P., *La pêche piroguière sénégalaise. Les leçons de l'histoire*, revue mer, 1984.

moyennant une réglementation favorable sur les règles d'origine, aux entreprises – souvent européennes – qui exportent des matières premières. Coton, cacao, café, produits halieutiques, sans même évoquer le cas des hydrocarbures, autant de secteurs dominés par des intérêts français, des courtiers anglais, des sociétés espagnoles...

Ainsi l'ouverture relative des économies africaines aura-t-elle duré vingt ans, à peine, tandis que l'organisation de marchés captifs s'étale sur plusieurs siècles. La période récente est certes ambiguë, qui fait coexister la libéralisation des échanges intérieurs et extérieurs sous l'impulsion des institutions financières internationales et de l'Organisation mondiale du commerce, et la négociation d'accords de partenariat économique régionaux (APER) – soit des zones de libre-échange euro-africaines<sup>3</sup> – avec l'Union Européenne. Mais elle n'a pas fait disparaître la polarisation exercée par la demande externe sous l'effet conjugué des mécanismes de marché et des régulations politiques. Statuts de points francs et d'entreprises franches d'exportation, Conventions de Lomé, subventions à l'exportation, dévaluation du franc CFA, accords de pêche, droits de concession sur les ressources minières ou pétrolières, AGOA... autant de dispositifs qui ont amélioré la rentabilité relative des firmes exportatrices et accentué l'extraversion des échanges régionaux.

## **II. DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE L'EXPORTATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET (DÉ)SINTÉGRATION DES TERRITOIRES ?**

---

Sans doute l'économie de traite et la colonisation ne sont-elles jamais parvenues à faire cesser le commerce de longue distance et les échanges intra-régionaux. Mais l'asymétrie des relations politiques et le différentiel de revenus entre l'Afrique de l'Ouest et le reste du monde ont renforcé l'attraction de la demande internationale et, partant, favorisé la production en vue de l'exportation ainsi que l'enclavement des territoires et la segmentation des réseaux de commerce régionaux.

Les produits halieutiques représentent respectivement le tiers et la moitié des exportations du Sénégal et de la Mauritanie. Encore pourrait-il s'agir de produits transformés générateurs de valeur ajoutée. Mais, dans les deux cas, la proportion d'entiers frais ou congelés dépasse 85 %. Le coton atteint ou dépasse 50 % du montant des exportations au Mali, au Burkina Faso, au Bénin et au Togo. Sur les millions de tonnes produites par la région, 95 % sont exportées sous forme de coton fibre, sans faire l'objet d'aucune transformation. La proportion est identique en ce qui concerne les graines, qui ne sont pas plus utilisées dans les chaînes agro-alimentaires régionales que ne le sont les tourteaux. La Côte d'Ivoire dépend toujours autant, quant à elle, de la demande mondiale de cacao et de café. Les exportations nigérianes d'hydrocarbures représentent de leur côté 93 % des recettes extérieures du pays. Le tiers de ce total est ensuite réimporté après avoir été raffiné à l'étranger...

De quelque côté que l'on se tourne, on reste confronté au même constat : tous les pays d'Afrique de l'Ouest demeurent extrêmement dépendants, pour reproduire leurs recettes de changes, de quelques matières premières d'exportation. Partout, les stratégies de croissance « tirée » par l'exportation d'une ou deux matières premières ont pourtant échoué. Mais les structures du commerce colonial ont été paradoxalement renforcées, dans un contexte de déséquilibre des comptes extérieurs, par les Conventions de Lomé et les programmes d'ajustement structurel. La faible solvabilité de la demande locale a également contribué à diriger la production et les échanges de l'intérieur vers les côtes, favorisant une intégration asymétrique aux marchés mondiaux. De sorte qu'à peine 8 % des produits d'exportation font

---

<sup>3</sup> De telles zones de libre échange avantageront les produits manufacturés européens sur les marchés africains, les franchises de droits de douane les rendant potentiellement moins chers que ceux de concurrents non protégés, en particulier les pays émergents.

l'objet d'échanges intra-régionaux. Ce chiffre mérite d'être rapporté à celui qui caractérise les échanges extérieurs des pays de l'Union européenne, lesquels sont réalisés dans un cadre intra-européen dans une proportion de 70 %. De fait, l'Afrique de l'Ouest ne se distingue guère sur ce point du reste du continent, qui possède toujours de très loin l'économie la plus extravertie de la scène internationale.

Ainsi la faible participation des économies africaines aux échanges mondiaux ne doit-elle pas conduire à ignorer que leur intégration intra-continentale demeure encore plus faible. Leurs difficultés, en réalité, ne résultent pas tant d'un quelconque problème « d'ouverture » à l'économie internationale, que d'une spécialisation désavantageuse favorisant l'extraction de matières premières, l'exportation de produits bruts, les méthodes de production extensives et les investissements de capacité... Surtout, la mauvaise distribution spatiale des principales infrastructures stratégiques, symbolise bien – en même temps qu'elle accuse – le développement inégal du territoire national, largement opéré au profit des grandes métropoles côtières. Elle explique également l'absence d'économies d'échelles dans une Afrique de l'Ouest où les Etats s'observent en chiens de faïence, nonobstant les alliances passées par quelques grandes familles politiques. Si bien que les frontières des réseaux de production et d'échange recoupent souvent celles des aires linguistiques et ne permettent pas d'accroître la taille des marchés ni celle de l'outil productif régional, contraignant les entrepreneurs locaux à jouer un rôle de sous-traitant dans les chaînes de transformation internationales.

### ***Le différentiel de revenus entre la région et le reste du monde : un cercle vicieux***

La situation d'extraversion de la sous-région ne peut cependant être évaluée à partir de paramètres exclusivement politiques ou culturels. A supposer que ces facteurs surdéterminent effectivement certaines évolutions économiques et sociales, ces dernières ne sont pas pour autant dépourvues de toute autonomie et réagissent à leur tour sur les systèmes de représentations et les imaginaires collectifs. Le différentiel de compétitivité et de revenu entre la région et le reste du monde suscite de ce point de vue un phénomène de trappe à pauvreté qu'il est difficile de combattre. Caractérisé par un très fort effet de masse, il parvient à polariser, de fait, la plupart des tentatives visant à l'alléger. Si sa réduction exige une concentration accrue des ressources à la fois naturelles, matérielles et humaines de la sous-région, il en distrairait cependant beaucoup de la satisfaction des besoins locaux.

L'immigration joue dans ce contexte un rôle pour le moins ambigu. D'un côté, elle profite évidemment aux régions d'origine, tant le capital – notamment immobilier – accumulé grâce aux transferts des migrants est important. De l'autre, les villages vidés de la plupart de leurs actifs ne peuvent créer aucun surplus d'accumulation primaire. Dans le domaine du savoir, la recherche africaine – pourtant seule susceptible de relever certains défis cruciaux pour l'avenir du continent, comme la lutte contre les pandémies : sida<sup>4</sup>, paludisme ou tuberculose... ou encore la fertilisation des sols arides et le travail, y compris génétique, sur les semences – ne

---

<sup>4</sup> Dans ce domaine, l'accord visant à libéraliser l'importation de médicaments génériques constitue un progrès, mais ne saurait faire oublier le temps perdu par la recherche africaine, qui aurait pu entre temps développer ses propres médicaments génériques. Rappelons que les règles du commerce international autorisent depuis longtemps un pays à fabriquer, en situation d'urgence sanitaire, ses propres produits génériques. Mais les accords relatifs aux aspects de la propriété intellectuelle liés au commerce s'opposaient jusqu'à présent à leur importation par d'autres pays. De sorte que les pays africains qui auraient souhaité acquérir les médicaments génériques produits par l'Inde ou le Brésil s'exposaient à d'éventuelles poursuites de la part des industries pharmaceutiques désireuses de défendre leurs droits aux brevets – ce qu'elles n'ont d'ailleurs pas manqué de faire en portant au contentieux la décision sud-africaine d'importer de tels médicaments. Le problème a d'abord trouvé une solution de principe dans le cadre de la conférence de Doha, où les membres de l'OMC ont décidé que l'urgence sanitaire justifiait la libéralisation du commerce international de médicaments génériques. Mais les pressions de leur industrie pharmaceutique ont conduit les Etats-Unis à retarder l'application de cette décision. Elle a finalement été consacrée dans les semaines qui ont précédé Cancun, moyennant certains gardes fous visant à empêcher que les produits génériques vendus aux pays en développement ne fassent l'objet d'un trafic entraînant leur revente dans les pays développés.

souffre pas seulement de la réduction des budgets, mais du départ des meilleurs étudiants. Ainsi l'avantage comparatif du Nigeria en la matière<sup>5</sup> s'est-il progressivement érodé, sous l'effet conjugué du contre-choc pétrolier et de la stratégie d'*exit option* privilégiée par les élites.

Le coton pourrait également faire l'objet d'une plus grande transformation locale des fibres en textiles et des graines en huiles. Mais les économies ouest-africaines sont trop peu capitalisées pour pouvoir appuyer la modernisation des industries régionales. La transformation du travail en valeur devient alors d'autant plus compliquée que la demande solvable est faible et les marchés nationaux étroits. Dans ces conditions, l'exportation sert finalement de viatique à la création de richesses locales. Elle n'est malheureusement pas assez articulée avec le marché domestique pour favoriser la croissance de l'intensité capitalistique dans l'ensemble de la sous-région. L'échec de la dévaluation du F CFA – qui n'est pas parvenue à résorber le déficit commercial de l'UEMOA – ne s'explique pas autrement. Les méso-industries, les unités artisanales de stockage, de conditionnement et de transformation<sup>6</sup> ne sont pas assez nombreuses pour permettre aux exportations de compenser le phénomène d'import-substitution, ni de produire un effet d'entraînement suffisant sur la demande de travail et de biens d'équipements.

### III. FAIBLESSE DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT ET TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

---

Le problème ne serait pourtant pas si aigu si l'investissement direct étranger (IDE) se substituait réellement à l'épargne locale, conformément aux prévisions de la théorie classique. Mais l'Afrique de l'Ouest n'attire que très peu de flux d'IDE<sup>7</sup>, malgré la démocratisation de nombreux régimes. La sous-région doit en effet supporter le poids de deux handicaps à l'effet cumulatif évident. Avec des PNB par habitant de moins de 600 \$ US, elle dispose des revenus les plus faibles du monde<sup>8</sup>. Parallèlement, la vétusté, voire le sous-développement de ses infrastructures – hydrauliques, énergétiques, de transport, de télécommunication... – renchérit les coûts des services régionaux et les place, de fait, au sommet de la hiérarchie internationale. Cette double contrainte ne pèse pas simplement sur les capacités d'épargne des ménages et des entreprises locales, elle dissuade également les grands groupes internationaux de réaliser des immobilisations onéreuses, à la rentabilité réduite<sup>9</sup>.

La croissance de l'IDE dans les secteurs des ressources minières et des hydrocarbures ne doit pas faire illusion. Des investissements ont certes été réalisés dans les mines d'or du Mali, du Sénégal ou du Burkina Faso, dans les gisements d'aluminium de Guinée ou de pétrole du Nigeria, mais c'est précisément parce que leur niveau de rentabilité était très élevé, promettant ainsi des délais de retour très brefs. Dans ces conditions, la situation de l'Afrique de l'Ouest comme du reste du continent par rapport à l'allocation de l'investissement demeure exceptionnelle et n'est pas en train de se normaliser par le seul fait d'une nouvelle ruée vers l'or. La mise en valeur des ressources minérales et les conflits ont d'ailleurs entretenu de trop dangereuses relations, en Sierra Leone ou au Liberia comme au Congo et en Angola, pour que

---

<sup>5</sup> Le géant d'Afrique de l'Ouest disposait, dans les années 1970, avec les universités d'Ibadan, Amadou Bello, Obafemi Owolowo... des foyers d'étude les plus importants et les plus renommés de la sous-région.

<sup>6</sup> Le secteur des pêches artisanales, au Sénégal comme au Ghana, semble constituer une exception. La croissance continue du marché local a semble-t-il favorisé la capitalisation du secteur et l'intégration des différents segments de la filière, de la production au conditionnement et à la transformation, en passant par le mareyage.

<sup>7</sup> A l'exception notable du Nigeria qui le doit évidemment à l'importance de ses dotations en ressources fossiles.

<sup>8</sup> Certains pays connaissent d'ailleurs une baisse tendancielle de leur PNB/hab. C'est par exemple le cas du Sénégal où le revenu par habitant a évolué comme suit : 716 \$ US en 1975, 676 \$ US en 1990, 545 \$ US en 1996-1998 et 453 \$ US en 2000.

<sup>9</sup> DAHOU K., *Financer le NEPAD grâce à l'investissement étranger direct ou à l'aide publique ?* Marchés tropicaux et méditerranéens, février 2003.

l'on puisse douter de cette assertion. Les violences endémiques qui secouent le Delta du Niger, où les minorités Ijaws et Ogonis s'opposent à l'Etat Fédéral, montrent à quel point l'exploitation pétrolière peut être déstabilisante. Elle ne l'est pas moins du fait de la fluctuation des cours internationaux, qui place le Nigeria dans une situation de grande vulnérabilité aux chocs extérieurs<sup>10</sup>. L'effet d'entraînement lié à l'exploitation des ressources fossiles est au demeurant trop faible pour que l'on puisse gager le décollage de la région sur son développement. Peu important qu'ils soient situés en haute mer ou bien au cœur de l'*hinterland*, Achille Mbembe a eu raison de faire remarquer que les gisements pétroliers comme les mines d'or ou de diamants s'apparentaient à des centres *off shore*<sup>11</sup>.

Sans doute la région a-t-elle davantage besoin d'investissements productifs ayant un fort effet de diffusion dans l'économie, mais le manque d'infrastructures et de main d'œuvre qualifiée hypothèquent l'arrivée du capital international. Si le coût du travail avait été la seule variable d'ajustement des déséquilibres internationaux, l'énigme du développement aurait été depuis longtemps résolue. En attendant, l'exportation des ressources de son sous-sol ne lui permet pas d'espérer une insertion équilibrée dans le marché mondial. Il existe d'ailleurs une corrélation assez étroite entre le volume d'investissements directs étrangers et l'intégration dans le processus de production international. Plusieurs pays d'Asie enregistrent d'importants succès liés à leur capacité d'attirer des multinationales qui y implantent leurs sous-traitants ou leurs filiales. La Chine est ainsi en train de devenir l'atelier du monde, sans perdre pour autant le contrôle de son développement. Les entreprises régionales sont cependant trop petites, en général, pour s'associer efficacement – même en temps que sous-traitants – au processus de concentration verticale d'une industrie ou d'un secteur d'activité.

Plusieurs pays ont malgré tout entamé des processus de transformation industrielle (ou agro-industrielle). Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Nigeria ou le Ghana disposent de petites industries textiles, mais ces dernières ne parviennent pas à soutenir la concurrence des importations – notamment de produits de seconde main – sur les marchés locaux. Elles peuvent d'autant moins compter sur l'exportation qu'elles se heurtent au phénomène d'escalade tarifaire qui pénalise les produits transformés par rapport aux matières premières. Le commerce international des produits textiles est de surcroît toujours protégé, malgré certains accommodements, par l'accord multifibres. Il se pourrait cependant que l'*Africa Growth and Opportunity Act* (AGOA) améliore légèrement cette situation. Dans le domaine de la transformation alimentaire, les industries sucrières ou les huileries du Sénégal ne sont pas compétitives et entraînent simplement des surcoûts pour les consommateurs. Les conserveries de thon du Ghana, de la Côte d'Ivoire ou du Sénégal ont dû réaliser d'importants investissements de mise en conformité avec les normes sanitaires de l'Union européenne. Leur situation financière s'en est trouvée dégradée et ne risque pas de s'améliorer avec l'érosion de leurs avantages tarifaires sur le marché européen<sup>12</sup>. Plus généralement, dans le domaine de la production agro-industrielle, seule la Côte d'Ivoire est parvenue à développer d'importantes capacités de conditionnement et de transformation. Ces dernières, déjà entamées par l'intensification de la concurrence internationale, sont cependant menacées par la partition de fait qui divise le pays en deux. Reste le Nigeria qui peut seul se targuer d'avoir réussi à mettre sur pied une base proto-industrielle. Les pièces détachées produites à Kano sont en effet distribuées dans l'ensemble de la sous région, les produits dérivés de l'industrie pétrolière –

---

<sup>10</sup> Alors que les ventes de pétrole représentent 93 % des recettes d'exportation du Nigeria, le contre-choc pétrolier les a fait passer de 27 milliards de \$ US en 1985 à 9 milliards en 1997.

<sup>11</sup> MBEMBE A., *De la postcolonie*, Karthala, 2000.

<sup>12</sup> Les privilèges commerciaux liés aux Conventions de Lomé les dispensaient de droits de douane sur le marché européen, ce qui leur donnait un avantage comparatif de 25 % sur leurs concurrents thaïlandais ou philippins – soit la hauteur des droits de porte frappant les conserves de thon de ces pays. Redoutant une procédure contentieuse devant l'organe de règlement des différends de l'OMC, qui aurait pu ouvrir la boîte de Pandore de la remise en cause globale des préférences tarifaires, l'Union européenne a récemment réduit ces droits à 11 %. Or, malgré l'escalade tarifaire sur les produits transformés, les conserves de thon asiatiques gagnaient déjà des parts de marché par rapport aux équivalents africains.

telles les matières plastiques – aussi, tout comme les matériaux de construction, les chaussures, les savons, les produits pharmaceutiques... Sans doute la taille du marché nigérian favorise-t-elle des processus de concentration qui diminuent les coûts de production des entrepreneurs et autorisent la conquête du marché régional. La sous-région ferait bien de s'en souvenir alors qu'elle cherche à mieux s'intégrer dans l'économie internationale.

#### **IV. RÈGLES DU JEU DU COMMERCE MONDIAL ET COMPÉTITION INTERNATIONALE**

---

L'échec de la Conférence des ministres de l'Organisation mondiale du commerce, à Cancun, vient encore diminuer les chances de l'Afrique de l'Ouest. Malgré quelques efforts de développement industriel, ses principaux espoirs de croissance reposent toujours largement sur son potentiel agricole. Or, l'Accord sur l'agriculture a constitué la pierre d'achoppement des négociations. A moins d'obtenir des concessions sur le commerce des produits agricoles – notamment sous la forme d'une réduction des subventions versées par les Etats-Unis et l'Union européenne – les pays en développement refusaient d'avancer sur la voie de la libéralisation de l'investissement et des services. Il est symptomatique que l'échec des négociations ait symboliquement été attribué au refus des Etats-Unis de diminuer leurs subventions sur le coton, principal enjeu des négociations pour les agriculteurs ouest-africains. Si ces derniers sont les plus pauvres de la planète, ils produisent un coton bien plus compétitif que celui de leurs homologues américains qui figurent parmi les plus riches. Néanmoins, tant les mesures de soutien interne que les subventions à l'exportation des pays développés les exposent à la ruine. Il paraît à peine exagéré de dire que le sujet du coton constitue le pendant, dans le domaine agricole, de la libéralisation de l'importation des produits génériques dans celui des médicaments.

Les politiques des pays riches créent d'importantes distorsions au commerce des produits agricoles qui affectent les producteurs ouest-africains à au moins deux niveaux : celui des filières agricoles tournées vers l'exportation, mais aussi celui des filières tournées vers la consommation locale. Tandis que les subventions versées aux cotonculteurs – et aux producteurs d'arachides – américains affectent la position à l'exportation des producteurs ouest-africains (et érodent leurs marges sinon leurs parts de marché), les subventions européennes favorisent l'exportation de surplus (pommes de terre, oignons, aviculture...) qui menacent les filières locales. Les distorsions au commerce ont non seulement des conséquences commerciales mais des effets plus largement économiques – au niveau des comptes d'exploitation des agriculteurs – et sociaux (en matière de sécurité alimentaire).

Il est clair que les subventions qui ont actuellement le plus d'impact sur la position à l'exportation des produits agricoles ouest-africains sont les mesures de soutien aux agriculteurs américains (*Farm Bill*) qui exercent une pression à la baisse sur les cours du coton. Le coton ouest-africain dispose en effet de coûts de production qui figurent parmi les plus faibles du monde et les subventions peuvent être considérées comme le principal déterminant de la baisse des cours à l'échelle internationale<sup>13</sup>. Cette situation entraîne la baisse des recettes d'exportation et des revenus des cotonculteurs ouest-africains. Davantage : dès lors que le coton se prête bien, tant en ce qui concerne les intrants que les pratiques culturales, à des cultures alternées avec les céréales (maïs, mil, sorgho), cette concurrence déloyale a également un impact sur la sécurité alimentaire. Toute réduction significative des subventions versées par les pays développés, en particulier les Etats-Unis, devrait avoir un impact considérable sur les revenus d'exportation, les marges des producteurs et le développement

---

<sup>13</sup> DIOUF E. H., HULMANN J. R. et HAZARD E., *Commerce international et politiques agricoles : impacts sur la cotonculture d'Afrique de l'Ouest et stratégies de sortie de crise*, Enda Tiers Monde – Oxfam UK, 2002.

des cultures céréalières. Ce fait paraît établi par de nombreuses études<sup>14</sup> et mérite d'être mis en relief afin de remettre sur pied une stratégie de négociation ouest-africaine. Le coton est une culture importante pour l'ensemble des pays de l'UEMOA et justifie le choix de cette organisation pour la mise en œuvre d'un plaidoyer efficace dans le cadre de l'OMC.

Les subventions à l'exportation et les mesures de soutien interne des pays développés ne fragilisent pas seulement la position à l'exportation des produits ouest-africains sur les marchés des pays développés. Elles entraînent également l'exportation vers les pays pauvres de nombreux surplus. C'est notamment le cas de certains surplus horticoles en provenance de l'Union Européenne. Dans la foulée de la dévaluation du F CFA, plusieurs pays ont supprimé les licences d'importation sur les oignons, les bananes et les pommes de terre et libéralisé les marchés horticoles et celui des intrants. Or, les importations d'oignons, de tomates et de pommes de terre européennes fragilisent les filières locales. L'UEMOA n'a pourtant pas encore édicté de mesure de sauvegarde, sans doute par crainte d'augmenter les prix de ces aliments importants dans le régime alimentaire des ménages urbains.

Il serait extrêmement regrettable que ces cultures, compétitives, maîtrisées par des entrepreneurs agricoles performants, cèdent du terrain. Si leurs performances à l'exportation sont encore modestes, elles disposent d'une importante marge de progression et sont surtout parvenues à se substituer efficacement aux importations. Alors que la population régionale a augmenté et que les ménages urbains consomment davantage de fruits et légumes que les populations rurales, les importations ont diminué ces dernières années. Indépendamment des mesures de sauvegarde, la réduction des subventions européennes liées à la politique agricole commune aurait sans doute un impact important sur ce secteur.

La récente réforme de la politique agricole commune de l'Union européenne est cependant trop timide pour que la sous-région puisse véritablement s'en contenter. L'échec du sommet de Cancun ne permet pas non plus d'espérer une réduction significative des subventions à moyenne échéance. Dans ces conditions, l'arme des tarifs douaniers ne saurait être indéfiniment enterrée, à peine de compromettre les quelques succès déjà enregistrés, notamment dans le domaine horticole. La taxe commune d'importation de l'UEMOA permet en particulier de compenser les fluctuations des prix mondiaux et de se protéger contre les pratiques inéquitables – dumping, subventions – pour la viande, les volailles, le lait concentré, les pommes de terre, les oignons, les bananes, le maïs, le riz, le mil, la farine de blé, les huiles végétales raffinées, le sucre, le concentré de tomates, les cigarettes. Jusqu'à présent, le sucre est le seul produit à avoir bénéficié de cet instrument qui pourrait pourtant être étendu à d'autres produits : volailles, pommes de terre, oignons...

## **V. INTÉGRATION DES RÉSEAUX D'ÉCHANGE RÉGIONAUX ET MONDIALISATION**

---

Il est évident que l'Afrique de l'Ouest pourrait retirer d'importants dividendes de l'intégration accentuée de ses territoires, de son tissu économique et ses structures commerciales. Loin de fermer la région aux échanges internationaux, un tel processus devrait au contraire lui permettre d'accroître les capacités de ses filières de production agricoles et de mieux faire face à la concurrence internationale, tant dans le cadre du marché régional que des marchés d'exportation<sup>15</sup>. Rares sont en effet les unités de production régionales disposant d'une taille suffisante pour ajuster leurs coûts à ceux de l'offre internationale.

<sup>14</sup> DIOUF E. H., HULMANN J. R. et HAZARD E., *Ibid.* Voir, également, pour une indication chiffrée des pertes de revenus à l'exportation et de l'impact sur les taux de croissance : Oxfam UK, *Cultiver la pauvreté en Afrique de l'Ouest*, 2002.

<sup>15</sup> Si, malgré la dévaluation du FCFA et le maintien d'importants tarifs douaniers, le Sénégal n'est pas parvenu à protéger sa filière rizicole contre la concurrence du riz importé, les succès de la filière malienne sont susceptibles d'être consolidés dans le cadre d'une stratégie concertée de protection du marché régional. Il ne pourrait alors s'agir que de celui de la CEDEAO, tant les frontières sont poreuses sur la totalité de l'espace régional.

Ainsi, tandis que la structure de son commerce extérieur illustre parfaitement la situation d'extraversion de l'Afrique de l'Ouest et explique certaines de ses difficultés économiques, l'intégration de ses réseaux d'échange ne devrait-elle pas, *a contrario*, lui permettre d'améliorer ses performances économiques ? Existe-t-il, au demeurant, des dynamiques contemporaines susceptibles d'appuyer un tel changement de direction ? Ou bien les changements actuels ne font-ils que confirmer certaines tendances centripètes qui, sur la longue période, ont caractérisé les sociétés et les économies ouest-africaines ?

Il existe de nombreux indices permettant de penser que l'approfondissement de l'intégration régionale est en mesure de se greffer sur d'importantes dynamiques démo-économiques, qui ont pour conséquence de contrebalancer les tendances à la « balkanisation » des économies et des territoires. Certaines sont récentes, d'autres beaucoup plus anciennes, mais elles parviennent à combiner leurs effets pour faire prévaloir la continuité sur la discontinuité, l'articulation sur la désarticulation, la synchronisation sur les efforts désordonnés...

Si l'asymétrie des relations coloniales a très certainement compliqué les échanges inter-africains<sup>16</sup>, elle n'en a pas pour autant empêché ces derniers de prendre appui sur les transformations politiques, économiques et sociales des siècles passés, pour se recomposer, se nourrir et se développer, au gré des opportunités conjoncturelles et des mutations durables. Parce qu'elle est affectée par des changements assez radicaux, la période récente, qu'on peut faire remonter à la mise en place des premiers plans d'ajustement structurel, se caractérise par des bouleversements profonds qui accroissent simultanément les marges de manœuvre des opérateurs régionaux et les possibilités d'intégration sous-régionale.

## **VI. URBANISATION CÔTIÈRE, COMMERCE VIVRIER ET CROISSANCE DES VILLES SECONDAIRES**

---

L'urbanisation des ports côtiers a depuis longtemps favorisé l'émergence et le développement d'une demande solvable et de marchés locaux qui ont été mis à profit tant par les pêcheurs artisans que par les producteurs vivriers de la sous-région. Cette urbanisation, suscitée par l'économie de traite, manifestait déjà l'imbrication relative entre commerce régional – reposant sur des dynamiques souvent qualifiées « d'endogènes » – et commerce international qui avait pour but d'approvisionner la métropole et d'écouler ses produits manufacturés. Encore pouvait-on opposer l'urbanisation côtière et l'*hinterland* sahélien, saharien, désertique, enclavé...

De telles images, qui expriment l'arrimage de l'Afrique « utile » aux marchés mondiaux, soulignent à présent la persistance des représentations dépendantistes dans l'analyse du commerce régional<sup>17</sup>. La réalité, têtue, oblige pourtant à leur tordre le cou. L'accroissement de la demande alimentaire des métropoles côtières – lié à leur croît démographique naturel, à

---

<sup>16</sup> N'en déplaise aux leaders indépendantistes, le morcellement des « grandes » formations politiques du passé tient cependant plus du mythe que de la réalité et n'a pas brutalement mis fin au commerce de longue distance. Dans la plupart des cas, les États coloniaux et post-coloniaux constituent des formations politiques plus étendues que les anciens royaumes ouest-africains. Leur idéalisation a souvent joué le rôle de fonction légitimatrice pour les élites dirigeantes. Comme l'écrit Mamadou Diouf, « la critique de l'histoire coloniale devient ainsi une charte de validation du pouvoir post-colonial ou de la prétention à l'exercice du pouvoir, par la recherche d'un lien avec le pouvoir d'avant la colonisation : Houphouët Boigny, la reine Pokou et la migration Akan-Baoule, Modibo Keita et Sundiata Keita, Sékou Touré et Samory, Mohammed Bello et le califat de Sokoto, Nkrumah et la titulature Ashanti. » Cf. DIOUF M., « Des historiens et des histoires, pourquoi faire ? L'historiographie africaine entre l'Etat et les communautés », *Revue Africaine de sociologie*, Dakar, CODESRIA, 1999. La référence à la « balkanisation » du continent remplit souvent des objectifs analogues.

<sup>17</sup> A propos de l'influence (et la limite !) des théories de la dépendance sur l'analyse des rapports entre l'Afrique et le reste du monde, il faut encore relire Jean François Bayart, dans l'introduction de « *L'état en Afrique* ». Le simplisme et l'irréalisme d'hypothèses qui cantonnent les sociétés africaines dans le rôle d'objets passifs de leurs relations avec l'extérieur y sont magistralement démontrés. Cf. BAYART J.F., *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1992.

l'exode rural et à un différentiel de revenu favorable à la ville<sup>18</sup> – est à l'origine d'un processus d'urbanisation des villes intérieures. De nombreuses villes secondaires situées sur la ceinture soudano-sahélienne de la sous-région jouent le rôle de points de rupture de charges ou de villes-marchés qui polarisent les productions rurales de l'*hinterland* et les re-dirigent vers les grandes agglomérations côtières. Tel est en particulier le cas de villes comme Birkama, Kolda, Bafata, Labbé, Tamalé, Kankan, Odienné, Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso, Maradi, Katsina, Kano... Stimulée par l'essor de la production agricole, l'urbanisation favorise la croissance de l'artisanat de construction, de la production d'équipements agricoles et des revenus, provoquant à son tour un nouvel essor du produit primaire.

De fait, les « paradoxes de l'action » chers aux sociologues permettent d'expliquer que des initiatives politiques produisent des conséquences différentes de leurs anticipations et justifient des combinaisons possibles entre économie de traite et marchés locaux, commerce régional et échanges internationaux, agriculture vivrière et cultures de rente, développement rural et urbanisation, essor intérieur et dynamisme côtier.

Certaines analyses plus récentes continuent cependant de remettre en cause le potentiel d'intégration des métropoles côtières et d'opposer l'insertion « équilibrée » dans le commerce mondial à l'imbrication dans les réseaux de l'économie parasitaire, voire criminelle<sup>19</sup>. Le *continuum* urbain reliant Abidjan à Port Harcourt favoriserait ainsi une « mauvaise » intégration dans la mondialisation. Sans doute les réseaux marchands reliant Cotonou au Nigeria, via l'axe Maradi-Katsina-Kano, ont-ils effectivement favorisé le commerce parallèle de produits de contrebande, qu'il s'agisse des véhicules importés du Bénin vers le Nigeria ou du pétrole subventionné en sens inverse. Mais il semble que le commerce de marchandises illicites soit parfois exagéré<sup>20</sup> et que les volumes d'échanges les plus importants concernent en priorité les produits manufacturés bon marché asiatiques ou nigériens<sup>21</sup>.

Surtout, l'attention portée aux produits illégaux place au premier plan les échanges interurbains tout en leur ôtant leur profondeur de champ. Si les échanges internationaux s'effectuent notamment dans les espaces côtiers, ils n'en demeurent pas moins inscrits dans un paysage plus vaste qui inclut les territoires de l'*hinterland*. Tandis que les régions de l'intérieur sont consommatrices de produits manufacturés, elles écoulent également leurs surplus agricoles sur les marchés régionaux, voire internationaux, dans le cadre de rapports continus entre espaces ruraux et métropoles côtières. Ces dernières sont en effet mieux dotées en infrastructures de conditionnement et de transformation des produits primaires. Les filières de production agricoles déterminent ainsi des chaînes de relations qui articulent les territoires enclavés et les régions côtières des différents pays. La Gambie vient récemment de mettre sur pieds un projet de zones franches destiné à développer des unités de transformation agro-alimentaire, dont l'approvisionnement sera notamment effectué à partir des productions casamançaises. La Côte d'Ivoire dispose également d'unités de conditionnement qui lui permettent de valoriser à l'exportation les productions agricoles – notamment les mangues – du Mali et du Burkina Faso.

---

<sup>18</sup> Espace plus densément peuplé et différencié que le monde rural, la ville favorise l'apprentissage de la division du travail, la spécialisation et la croissance de la productivité, de la production et des revenus.

<sup>19</sup> Cf. ALLEN C., « Africa and the Drugs Trade », *Review of African Political Economy* 26(79) March 1999 et LABROUSSE A., « The Production and Distribution of Illicit Drugs » in D. BACH (ed.), *Regionalization in Africa Integration and Disintegration ?* Oxford: James Currey / Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press, 1999.

<sup>20</sup> Cf. SHAW M., « Regional Traffick. Towards an understanding of West African criminal Networks in Southern Africa », *African Security Review* 10(4) 2001.

<sup>21</sup> Cf. BAYART J-F, S. ELLIS et B. HIBOU, *The Criminalization of the State in Africa*, International African Institute, Oxford: James Currey / Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 1999.

## VII. DISPARITÉS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET « ÉMANCIPATION » DES PAYSANNERIES OUEST-AFRICAINES

---

Sans doute l'urbanisation – d'ailleurs accélérée par la croissance démographique<sup>22</sup> – a-t-elle exercé un fort effet d'appel sur l'agriculture ouest-africaine et simultanément entraîné la densification de certains sous-espaces et le maillage du territoire régional. Cependant, si la complémentarité entre espaces ruraux et pôles urbains secondaires ou métropolitains<sup>23</sup> renforce sans aucun doute l'articulation des territoires et des sociétés en Afrique de l'Ouest, cette dernière s'est d'abord appuyée sur les différentiels de production entre sous-espaces régionaux. Les complémentarités Est-Ouest – entre espaces de plateaux et zones de mangroves – et Nord-Sud – entre Sahel, savanes et forêts – ont en effet toujours stimulé de nombreux échanges caractéristiques du commerce de longue distance.

Jamais interrompus<sup>24</sup>, les échanges intra-régionaux semblent avoir pris une ampleur nouvelle<sup>25</sup>, depuis une vingtaine d'années, grâce au développement de certaines cultures de rente – comme le coton – et au retrait de l'Etat. Cette contradiction n'est en réalité qu'apparente dès lors que de nombreux dispositifs publics d'encadrement ont été vidés de leur substance et détournés de leurs objectifs par des comportements mieux adaptés aux nécessités de la production marchande<sup>26</sup>. Dans la culture cotonnière, ces détournements ont pris la forme de l'utilisation d'intrants distribués par les offices de commercialisation pour le développement des cultures vivrières. De telles stratégies ne font en réalité que prolonger les comportements « d'escapisme » adoptés par les paysans qui souhaitaient se soustraire aux contraintes imposées (et profiter des opportunités offertes) par la « mise en valeur » coloniale. Ainsi, les mauvais rendements des parcelles encadrées ne résultaient pas, contrairement à ce que pensaient les administrateurs coloniaux, de l'archaïsme ou des difficultés d'adaptation des pratiques traditionnelles, mais de la volonté d'échapper au travail forcé et de profiter des débouchés offerts par le marché. Chauveau et Dozon ont montré comment, dans l'ouest ivoirien, les indigènes ont développé les cultures de rente cacaotières dans des conditions de

---

<sup>22</sup> La croissance démographique et la croissance urbaine de la sous-région figurent d'ailleurs parmi les plus élevées du monde.

<sup>23</sup> Il faut entendre métropole dans son double sens d'espace de référence à la fois national ou régional, dès lors qu'il renvoie aux grandes villes – souvent côtières – de la sous-région, et international grâce aux liens de l'immigration qui, de fait, relie tous les terroirs d'Afrique de l'Ouest au temps mondial et aux villes qui le déterminent. Ainsi, les Mourides sénégalais, issus de l'intérieur du pays (*Baol*), ne font souvent que transiter par Dakar – qui sert alors de tête de pont – pour aller grossir les rangs de la diaspora à Paris, Rome ou New York. De sorte que l'espace urbain se caractérise par une superposition ou un emboîtement de pôles secondaires, nationaux, sous-régionaux et internationaux qui permettent à des liens réticulaires de se développer et de chercher à intégrer, autant que faire se peut, toute une panoplie de rapports économiques et sociaux.

<sup>24</sup> Dans les années 1970, alors que les États post coloniaux, alimentés par la manne des prêts consortiaux, l'aide publique et les cours élevés des matières premières sur les marchés mondiaux, paraissaient au faîte de leur puissance, l'agriculture de rente atteignait 50 % de la production sous-régionale. L'agriculture vivrière, davantage tournée vers la satisfaction de la demande locale, cédait certes du terrain mais ne fut jamais pour autant dépassée.

<sup>25</sup> L'agriculture vivrière représente aujourd'hui 70 % de la production sous-régionale. Cette évolution trouve certes son origine dans les difficultés de l'agriculture de rente – même si la production cotonnière, très compétitive, a continué de croître jusqu'à une période récente – mais de très nombreux indices confirment la croissance des parcelles vivrières dans la plupart des terroirs de la sous-région. Dans ceux qui combinent les deux cultures – comme la région de Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso – les parcelles vivrières ont d'ailleurs crû plus rapidement que les parcelles de rente. Cf. OCDE, Bureau urbain du Ministère des affaires étrangères – Club du Sahel, 1998 – *L'économie locale de Sikasso, Mali, Etude de cas du programme de relance des économies locales en Afrique de l'Ouest*, Paris, OCDE.

<sup>26</sup> L'insertion dans des filières de production très encadrées par les offices de commercialisation, depuis la distribution des intrants jusqu'à l'exportation, en passant par la vulgarisation des techniques et la commercialisation, conditionnait l'inféodation des producteurs aux services étatiques – et la reproduction des factions politiques. La vente à crédit des intrants jouait de ce point de vue un rôle déterminant. Cette mise en dépendance n'a cependant pas empêché de nombreux producteurs de développer, parallèlement, leurs propres stratégies. Pour une illustration dans les pêches, voir : Kebe M., *Effets non prévus des interventions pour le développement. L'exemple de la pêche cordière au Sénégal*, Symposium ORSTOM-IFREMER, 1987.

libre marché qui ont fini par menacer les systèmes administrés et conduit les fonctionnaires à abandonner les réglementations contraignantes.

De fait, le commerce des produits vivriers a tiré parti de la longue « émancipation » des paysanneries ouest-africaines. Tandis que les cultures de rente ont rencontré des difficultés croissantes, les cultures vivrières ont alimenté d'importants volumes d'échanges sur l'ensemble du territoire sous-régional. Entre le Nigeria et le Niger, 200 000 tonnes de céréales – principalement du mil et du maïs – circulent chaque année par l'entremise des réseaux de commerçants haoussas<sup>27</sup>. D'importants flux d'élevage relient le nord du Mali et du Burkina Faso au sud de la Côte d'Ivoire. Le commerce de la cola s'effectue en sens inverse, du sud forestier vers le nord sahélien. Les produits de cueillette suivent généralement la même orientation, comme en témoigne le commerce de l'huile de palme, de Guinée Bissau et Guinée Conakry vers le Mali et le Sénégal. Les échanges de produits halieutiques rapprochent quant à eux les régions côtières des territoires enclavés de l'*hinterland*. Déjà très anciens, les échanges de produits vivriers ont donc connu un regain de vigueur depuis une vingtaine d'années. S'ils ont certainement bénéficié du retrait des États et de l'autonomie des agriculteurs, ils n'auraient pas connu un tel essor s'ils n'avaient pu s'adosser sur des réseaux commerçants anciens et structurés.

## VIII. RÉMANENCE DES RÉSEAUX DE COMMERCE RÉGIONAUX

---

De même que les Dioulas jouent un rôle prépondérant dans l'organisation des échanges entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, les Haoussas contrôlent le commerce transfrontalier entre le Nigeria et le Niger. En Ségambie méridionale, les commerçants Sérères ou Wolofs d'un côté, leurs homologues peuls de l'autre conservent la maîtrise des échanges régionaux. Tandis que les premiers convoient des biens manufacturés vers les régions rurales de l'intérieur, les seconds collectent les productions vivrières de la région afin de les acheminer vers les centres urbains du Nord. Ces « spécialisations » ethno-commerciales continuent d'opérer dans toute l'Afrique de l'Ouest, relativement à de nombreuses spéculations, en s'appuyant tout aussi bien sur la structuration passée des chaînes de solidarité communautaire que sur les avantages comparatifs de divers sous-espaces. Si les différentiels normatifs jouent un rôle important dans ces échanges, les communautés marchandes utilisent également leurs réseaux pour intégrer l'espace et relier entre eux des systèmes productifs disparates.

Grâce à leurs réseaux de détaillants et leurs courtiers, les grands commerçants accèdent facilement à l'information sur les différentiels d'offre de produit et peuvent rapidement diriger des marchandises vers les régions qui subissent des pénuries. Leur polarisation de l'espace régional leur permet également d'avoir accès à l'information stratégique sur les prix, ce qui est rarement donné aux producteurs de la sous-région. Recrutés parmi les associations de ressortissants ou les membres de la communauté religieuse, les petits revendeurs sont insérés dans un complexe de relations sociales qui garantit en principe le remboursement du crédit fournisseur. Les frontières communautaires permettent ainsi à la confiance de jouer un rôle de lubrifiant dans les rapports économiques. Pour importants qu'ils soient, les marqueurs identitaires sont cependant loin de demeurer statiques et n'empêchent pas d'intégrer de nouveaux entrants dans les activités commerciales. En fait, l'appartenance communautaire répond aux critères de la parenté « élastique » allant de la famille à la corporation, en passant par la confession et la communauté proprement dite.

---

<sup>27</sup> Cf. Sahel and West Africa Club, *Prospects for trade between Nigeria and its neighbours*, 2000.

Cette relative plasticité entraîne une évolution des lignes de démarcation identitaires dans la sous-région, à mesure que leur dynamisme économique renforce l'attraction des communautés marchandes. A travers un phénomène de « conversion ethnique »<sup>28</sup>, certaines communautés absorbent des ethnies voisines qui adoptent peu à peu la religion et surtout la langue des grands commerçants. Tel est en particulier le cas des Sérères qui, via leur conversion au mouridisme, se sont peu à peu intégrés au système de commerce mis en place par les grands marabouts wolofs. C'est également vrai de certains Sénoufos qui se convertissent à l'Islam pour intégrer les réseaux de commerce dioulas.

De nouveaux réseaux s'immiscent régulièrement dans les circuits du commerce régional, qu'il s'agisse des échanges de produits vivriers ou de l'approvisionnement en produits manufacturés issus du marché international. Ainsi les réseaux Igbos et Yoroubas ont-ils joué un rôle majeur dans le commerce de réexportation depuis Lomé et Cotonou, et ce tout au long des années 1970 et 1980. Mais les anciens réseaux réagissent également aux signaux du marché et se recomposent en fonction des nouvelles opportunités d'échange. Les Haoussas, par exemple, sont passés d'un commerce basé sur leurs relations avec Maradi, Nyamey et Cotonou, à des liens commerciaux directs avec la Belgique, Dubaï ou l'Indonésie, finissant par supplanter leurs anciens fournisseurs igbos ou libanais<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Cf. AMSELLE J.L. – *Logiques métisses*, Paris, Payot, 1990.

<sup>29</sup> Cf. HASHIM Y. & K. MEAGHER, « Cross Border Trade and the Parallel Currency Market: The Parallel Organisation of Trade and Finance in the Context of Structural Adjustment. A Case Study of Kano, Nigeria », Research Report No. 113, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, Sweden, 1999.

## CONCLUSION

---

Le commerce extérieur des pays d'Afrique de l'Ouest est longtemps demeuré très extraverti. Cette situation traduisait une importante dépendance régionale vis-à-vis des ressources d'origine externe (prêts consortiaux, aide publique au développement, surplus de l'agriculture de rente...). Les États ont donc cherché à contrôler le canal de la relation avec l'extérieur et les ressources qu'il garantissait. Jusqu'à l'ajustement structurel, ils ont joué un rôle déterminant dans la structuration des circuits de commercialisation régionaux, tant en ce qui concerne l'exportation des produits de l'agriculture de rente que l'importation et la distribution de biens de consommation courants. Si l'ajustement est loin de les avoir évincés de ces activités, il n'en a pas moins produit certaines transformations qui méritent d'être soulignées.

Avant l'ajustement, le rôle des offices de commercialisation dans l'achat de la matière première au producteur assurait à l'administration d'importants bénéfices lors de l'écoulement sur le marché international. Ce modèle a sans nul doute hypothéqué l'émergence d'une classe d'entrepreneurs ruraux capables d'intégrer les divers segments des filières de production et de constituer des pôles agro-industriels susceptibles de conquérir les marchés internationaux. L'ajustement s'est accompagné d'une vague de libéralisation qui lève en partie cette hypothèque. Les producteurs ont donc pu davantage se consacrer au développement de cultures vivrières devenues plus rentables que les cultures de rente. Cette rentabilité croissante a son origine dans l'augmentation rapide de la demande alimentaire des villes. Elle s'appuie aussi sur l'existence de vieux réseaux marchands, depuis longtemps rompus au commerce de longue distance des produits vivriers. Mieux adapté aux stratégies des entrepreneurs locaux, le commerce des produits vivriers permet ainsi d'espérer une meilleure intégration des économies régionales, sur une plus grande échelle que par le passé.

La croissance du commerce régional et son intégration aux réseaux d'échange mondiaux demeurent cependant soumises à une interrogation de taille, laquelle se rapporte à la capacité de l'Afrique de l'Ouest à sécuriser ses principales voies de communication. En dernière analyse, cette question rejoint celle de la stabilisation des relations politiques. Tant les situations de conflit ouvert que les mauvaises relations entre États compromettent en effet la circulation des biens et des personnes. La coupure de fait de la Côte d'Ivoire hypothèque naturellement l'approvisionnement d'Abidjan en bétail et en produits maraîchers du Burkina Faso ou du Mali, tout comme elle empêche l'acheminement vers ces pays de produits manufacturés. Elle conduit également à rechercher d'autres voies d'écoulement du coton vers le marché international. Mais les mauvaises relations entre le Sénégal et la Gambie accroissent aussi la vulnérabilité des commerçants de ces pays aux pressions des corps de contrôle. Elles conduisent d'ailleurs les commerçants sénégalais à contourner la Gambie pour relier le nord et le sud du pays. On aurait tort, pourtant, d'attendre une stabilisation des rapports politiques pour prendre le risque d'une relance du commerce régional. Cette dernière pourrait en effet consolider les recettes des États et favoriser la résolution pacifique de leurs différends.